



Procès-verbal

Comité Technique

18 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 octobre, à 09h30, le Comité Technique s'est réuni au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales sous la présidence de **Monsieur Robert GARRABE**, Maire de Saint Jean Pla de Corts.

		Présents
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics		
GARRABE Robert (Président)	Maire de Saint Jean Pla de Corts	X
PORTEIX Yves	Mairie de Sorède	X
GARRIGUE Michel	Président du SIM des Fenouillèdes	
ATTARD Rémy	Maire de Trouillas	
PLA Raymond	Maire d'Ortaffa	X
NIFOSI Christian	Maire de Villelongue dels Monts	X
PORTELLA Jean-Claude	Maire de Cerbère	
FERRER Roger	Maire d'Estagel	
PUIG Louis	Conseiller Municipal Ponteilla	X
TAHOCES Antoine	Maire de Sansa	
ILARY Guy	Maire de Tautavel	
BEFFARA Damienne	Maire de Millas	
BILLES Jean-Paul	Maire de Pézilla la Rivière	
CASEILLES Louis	Maire de Saint Laurent de Cerdans	
CHIVILO Charles	Maire de Maury	
BIGORRE Arlette	Maire de Fontpédrouse	
MANENT Francis	Maire de Saint André	X
SOUBIELLE Serge	Maire de Bages	
PERALBA Jean-Claude	Maire de Villemolaque	
BOYER Alain	Maire de Campoussy	
THIBAUT Jean-Jacques	Maire de Théza	
Représentants du personnel		
BEDOS Audrey (tit CGT)	Cnté de cnes Agly Fenouillèdes	X
MUNOZ-MARTY Audrey (tit CGT)	Mairie de Saint Jean Lasseille	X
RESPAUT Jean-Louis (tit CGT)	Mairie de Comeilla la Rivière	
LIENARD Julie (tit CGT)	Cnté de cnes Agly Fenouillèdes	X
RIGOUSTE Sylvie (tit FO)	SMST Perpignan Méditerranée	
CORTES-CANICIO Laurence (tit FO)	Mairie de Fosse/Vira	X
TAILLADE Sylvie (siège en son nom propre)	Mairie de Ponteilla-Nyls	
MORAL Christophe (tit FA-FPT)	Mairie de Laroque des Albères	X
VILA Christopher (tit FA-FPT)	Mairie de Villeneuve la Rivière	X
ESPIGOLE Florent (tit FA-FPT)	Mairie d'Arles sur Tech	X
MERCHEZ Peggy (tit CFDT)	EPCC Musée de Céret	
HELMRICH Angel (tit SAI)	Mairie de Maureillas-Las-Illas	X
LOPEZ Pascal (sup CGT)	Mairie de Saint Jean Lasseille	
PARAYRE Carine (sup CGT)	Mairie de Saint Laurent de Cerdans	X
BAILLY Robert (sup CGT)	Mairie de Puyvalador	
CLEMENT Christine (sup CGT)	Mairie de Prats de Mollo	
TORRES Francis (sup FO)	Mairie de Corbère les Cabanes	X
LAUGAUDIN Catherine (sup FO)	EPCC Musée de Céret	
FAUS Pascale (sup FO)	SMA Têt Agly	
PLA Caroline (sup FA-FPT)	Mairie d'Estagel	
DAVID Didier (sup FA-FPT)	Mairie de Saint André	X
ASPARO Michel (sup FA-FPT)	Mairie de Théza	
NOGUERA Patrick (sup CFDT)	Mairie de Millas	
TREBAOL Christine (sup SAI)	Mairie de Montescot	
Directeur du CDG 66		
Franck FRANCERIES		X
Responsable de pôle en charge du Comité Technique		
Serge CANTIER		X
Expert(s) à la demande de l'administration		
Julien SAGELOLY	ACFI	X
Expert(s) à la demande des représentants du personnel		

**I – Désignation des secrétaires et adoption du procès-verbal
de la séance antérieure**

Le Président désigne un secrétaire ainsi qu'un secrétaire adjoint pour la séance du jour.

Qualité	Nom/Prénom
Secrétaire	<i>NIFOSI Christian</i>
Secrétaire adjoint	<i>TORRES Francis</i>

Le Président demande l'avis du CT concernant le procès-verbal de la séance antérieure.

Thème	Annexe	Avis
Procès-verbal du 25 juin 2019	1	<i><u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime</i> <i><u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable unanime</i>
Débats sur le dossier :		
<i>Aucun débat sur le dossier</i>		

II – Modifications de la durée du temps de travail et suppressions de postes vacants

A– Suppression de poste vacant

Le Président demande l'avis du CT concernant la suppression des postes suivants :

COLLECTIVITE	GRADE	DUREE	ANNEXE	AVIS
Los Masos Suite au transfert de la compétence Ecole à la Communauté de communes Conflent Canigou	4 postes « adjoint technique »	TNC	2.1	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable unanime
SIVOM Vallée du Cady : départ en retraite de l'agent	1 poste « attaché principal »	35/35 ^{ème}	2.2	
Saint Genis des Fontaines : création du poste à 30/35 ^{ème}	1 poste « adjoint technique »	24/35 ^{ème}	2.3	
Saint Arnac : création du poste à 30/35 ^{ème} au 01/01/2020	1 poste « adjoint administratif »	20/35 ^{ème}	2.4	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> REPORT du dossier
Brouilla : avancement de grade	1 poste « adjoint Pal 2 ^{ème} cl » 1 poste « adjoint technique » 1 poste « gardien brigadier » 1 poste « gardien brigadier »	31/35 ^{ème} 35/35 ^{ème} 20/35 ^{ème} 30/35 ^{ème}	2.5	

Débat sur le dossier

SIVOM Vallée du Cady

Représentants du personnel, FO : la quotité de temps de travail du poste supprimé est de 35/35^{ème}, celle créée de 18/35^{ème}. Les missions sont-elles les mêmes ? l'IFSE a-t-elle été votée ? Si oui, il faudrait vérifier si la délibération s'applique pour les agents contractuels.

Représentants du personnel, CGT : nous faisons remarquer qu'on remplace un agent titulaire par un contractuel, et un poste à temps complet par un temps partiel. Attention à la surcharge de travail.

Robert GARRABE, Président du Comité Technique : en attente d'un transfert de compétences à la Communauté de communes Conflent Canigò ; on attend la fin du contrat de l'agent contractuel (6 mois).

Brouilla

Représentants du personnel, FO : on ne connaît pas les effectifs avant la modification, demande de report dans l'attente d'un complément d'information.

Représentants du personnel, FA-FPT : nous demandons le report du dossier par manque de pièces.

Représentants du personnel, CGT : nous n'avons pas les pièces requises pour pouvoir nous prononcer sur ce dossier, nous demandons le report du dossier.

B– Diminution de temps de travail

Le Président demande l'avis du CT concernant les diminutions de temps de travail suivantes :

COLLECTIVITE	GRADE	DUREE	ANNEXE	AVIS
Communauté de communes Agly Fenouillèdes : suite à une régularisation, l'agent pluri communal à 80% passe à temps non complet	Adjoint technique princ. 2 ^{ème} cl	De 80% à 16/35 ^{ème} TNC	3.1	<i>Collège des représentants des collectivités Avis favorable unanime</i> <i>Collège des représentants du personnel Avis favorable unanime</i>
Fuilla : à la demande de l'agent (convenances personnelles)	Adjoint technique	De 35 à 28/35 ^{ème}	3.2	

Débat sur le dossier

Fuilla

Représentants du personnel, CGT : nous préconisons que l'agent demande un temps partiel au lieu d'une diminution de temps de travail. Si la situation de l'agent évolue, il est plus facile de revenir sur le temps de travail initial.

III – Organisation des administrations

A – Télétravail

Le Président demande l'avis du Comité Technique sur le projet de mise en place du télétravail pour les collectivités suivantes :

CT/EP	Annexe	Avis
Rabouillet : projet délibération sur la mise en place du télétravail	4.1	<u>Collège des représentants des collectivités</u> <i>Avis favorable unanime</i>
Passa : projet délibération sur la mise en place du télétravail	4.2	<u>Collège des représentants du personnel</u> <i>Avis favorable unanime</i>
Débat sur le dossier		
<u>Passa</u> <i>Représentants du personnel, FO : la délibération est générale et nous ne savons pas combien d'agents sont concernés.</i> <i>Représentants du personnel, SAI : le télétravail est mis en place de manière générale dans une commune.</i> <i>Robert GARRABE, Président du Comité Technique : ce sont les arrêtés qui sont pris de manière individuelle.</i>		

B – Plannings - Horaires

Le Président demande l'avis du Comité Technique sur la mise en place des plannings au sein des collectivités suivantes :

CT/EP	Annexe	Avis
Saint Jean Lasseille : <i>planning des agents affectés aux services scolaires et périscolaires au sein de la commune</i>	5.1	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> REPORT du dossier
Saint André : <i>modification des horaires du service d'entretien au sein de la commune ; prise en compte des remarques du dernier CT</i>	5.2	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable unanime
Débat sur le dossier		
<u>Saint Jean Lasseille</u> <i>Représentants du personnel, CGT, FO, FA-FPT, SAI : nous demandons le REPORT du dossier, les éléments nous ont été communiqué hors délai, manque de pièces.</i>		
<u>Saint André</u> <i>Représentants du personnel, FO : préciser sur le planning si la pause méridienne est incluse au temps de pause entre 09h00 et 17h00.</i> <i>Représentants du personnel, FA FPT : il n'y a aucun souci dans la commune, j'y travaille.</i> <i>Représentants du personnel, CGT : nous demandons des explications concernant l'arrêt de la journée continue des agents. De plus, le dernier planning est calculé sur 18.5h au lieu de 17.5h, vérifier s'il n'y a pas une erreur ?</i>		
<i>Représentant des collectivités, Francis MANENT (Maire de Saint André) : précise : « c'est une évidence ! » bien entendu, les agents ont la pause réglementaire.</i>		

C – Règlement intérieur

Le Président demande l'avis du Comité Technique sur la mise en place du règlement intérieur au sein des établissements suivants :

CT/EP	Annexe	Avis
Formiguères : projet de mise en place d'un règlement intérieur au sein de la Mairie	6.1	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime
SM Canigò Grand Site : projet de mise en place d'un règlement intérieur au sein de l'établissement	6.2	<u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable : FO (2) Avis défavorable : CGT (4), FA-FPT (3), SAI (1)

Débat sur le dossier

Formiguères

Représentants du personnel, CGT : nous demandons les modifications suivantes :

- P5 : l'heure hebdomadaire légale est de 35h et non 39h comme indiqué sur le document.
P 16 : Les indemnités KM ont été revalorisées le 01/03/2019
P19 : L'avancement au mini et maxi n'existent plus : à rectifier
- P19 : Ce n'est pas à l'Autorité Territoriale de vérifier l'aptitude physique des agents, mais à la médecine du travail. Attention à la discrimination contre les travailleurs handicapés
- P20 : Le montant de l'adhésion au COSD n'est pas bon (cela dépend de la catégorie des agents). La documentation du COSD doit être distribuée aux agents.
- P21 : C'est l'Autorité Territoriale en priorité qui est responsable la sécurité de ces agents.

SM Canigò Grand Site

Représentants du personnel, FO : la formation en distanciel doit se faire sur le temps de travail dans un lieu dédié équipé en informatique ou mutualisé inter-collectivité.

D– Délégation de Service Public – Gestion directe - Municipalisation

Le Président demande l'avis du Comité Technique concernant la gestion directe de la crèche « Les Galopins » par le SIVM Haute Vallée du Sègre :

CT/EP	Annexe	Avis
SIVM Haute Vallée du Sègre : gestion directe de la crèche « Les Galopins » par le SIVM de la Haute Vallée du Sègre.	7.1	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime
Les Angles : gestion et transfert des agents de l'Espace ANGLEO à la commune des Angles.	7.2	<u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable unanime
Débat sur le dossier		
<p><u>SIVM de la Haute Vallée du Sègre</u> Représentants du personnel, FO : c'est une très bonne initiative.</p> <p><u>Les Angles</u> Représentants du personnel, FO : faire apparaître la catégorie, le groupe de fonction du RIFSEEP et le responsable hiérarchique sur les fiches de poste. Représentants du personnel, CGT : attention, le cycle de travail annuel dépasse 1607 heures. Représentants du personnel, FA-FPT : attention, modifier les heures annuelles.</p>		

E- Conditions d'accueil et de formation des apprentis

Le Président demande l'avis du Comité Technique concernant les conditions d'accueil et de formation des apprentis dans les établissements suivants :

CT/EP	Annexe	Avis
Alenya : conditions d'accueil et de formation d'un apprenti au sein de la crèche de la commune	8.1	<p><u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime</p> <p><u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable unanime</p>
Communauté de communes Agly Fenouillèdes : conditions d'accueil et de formation d'un apprenti au sein de l'établissement	8.2	
Calce : conditions d'accueil et de formation d'un apprenti mineur au sein de la commune	8.3	
Villelongue de la Salanque : conditions d'accueil et de formation d'un apprenti au sein de la commune (2 mails pour un complément d'information, à ce jour, aucune réponse)	8.4	
Débat sur le dossier		
<p><u>Calce</u></p> <p>Représentants du personnel, SAI : vérifier si l'apprenti a été vu par le service de médecine préventive (visite tous les ans). Attention au suivi médical, protection particulière en raison de l'âge de l'apprenti.</p> <p>Représentants du personnel, CGT : grosses réserves sur le travail dangereux pour les mineurs. Nous insistons sur les formations pour cet apprenti et aux rappels des consignes de sécurité.</p>		
<p><u>Villelongue de la Salanque</u></p> <p>Représentants du personnel, CGT : vérifier que le maître d'apprentissage soit en lien avec l'activité de l'apprenti.</p>		

F– Protection sociale complémentaire

Le Président demande l'avis du Comité Technique concernant le projet de délibération pour la valorisation du montant de la PSC dans la commune suivante :

CT/EP	Annexe	Avis
Trouillas : projet de délibération PSC	9	<u>Collège des représentants des collectivités</u> <i>Avis favorable unanime</i> <u>Collège des représentants du personnel</u> <i>Avis favorable unanime</i>
Débat sur le dossier		
<p>Représentants du personnel, SAI : <i>il vaudrait mieux adhérer à la garantie prévoyance qu'à la garantie santé. Nous demandons un groupe de travail sur la PSC. Cela fait 6 ans que nous avons fait cette demande (CT du 26/04/2019)</i></p> <p>Représentant des collectivités, Christian NIFOSI (Maire de Villelongue Dels Monts) : <i>je suis d'accord, il vaut mieux l'adhésion à la Prévoyance qu'à la Santé.</i></p>		

G – Fiches de poste – organigramme – délibération RIFSEEP - IHST

Le Président demande l'avis du Comité Technique sur différents dossiers : organigramme, fiches de poste, délibération RIFSEEP et IHST au sein des établissements suivants :

CT/EP	Annexe	Avis
Montescot : modification de la fiche de poste d'un agent de la commune	10.1	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable unanime
Llupia : organigramme et mise en place du RIFSEEP dans la commune	10.2	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable : FA-FPT (3) ; SAI (1) Avis défavorable : FO (3) ; CGT (4)
SIVU Exploitation station Font Romeu Pyrénées 2000 : organigramme, fiche de poste et mise en place du RIFSEEP dans l'établissement	10.3	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable : FA-FPT (3) ; SAI (1) Avis défavorable : FO (3) ; CGT (4)
Saint Jean Pla de Corts : actualisation de l'organigramme et fiches de poste des agents de la commune	10.4	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable unanime
Arles sur Tech : organigramme, délibération IHST	10.5	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable unanime
Trouillas : modification délibération RIFSEEP (instauration CIA)	10.6	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable : FA-FPT (3) ; SAI (1) Avis défavorable : FO (3) ; CGT (4)

G – Dossiers RIFSEEP

Le Président demande l'avis du Comité Technique pour la mise en place d'organigramme, de fiches de poste, d'entretien professionnel, du nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP », et du tableau des effectifs pour les collectivités suivantes :

CT/EP	Annexe	Avis
Le Perthus : organigramme, fiches de poste, entretien professionnel, délibération RIFSEEP, tableau des effectifs.	11.1	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable : FA-FPT (3) ; SAI (1) Avis défavorable : FO (3) ; CGT (4)
Corsavy : organigramme, fiches de poste, entretien professionnel, délibération RIFSEEP, tableau des effectifs.	11.2	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable : FA-FPT (3) ; SAI (1) Avis défavorable : FO (3) ; CGT (4)
CCAS Saint Laurent de Cerdans : organigramme, fiches de poste, entretien professionnel, délibération RIFSEEP, tableau des effectifs.	11.3	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable : SAI (1) Avis défavorable : FO (3) ; FA-FPT (3) ; CGT (4)
Saint Laurent de Cerdans : organigramme, fiches de poste, entretien professionnel, délibération RIFSEEP, tableau des effectifs	11.4	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable : SAI (1) Avis défavorable : FO (3) ; FA-FPT (3) ; CGT (4)
Taillet : organigramme, fiches de poste, entretien professionnel, délibération RIFSEEP.	11.5	<u>Collège des représentants des collectivités</u> Avis favorable unanime <u>Collège des représentants du personnel</u> Avis favorable : FA-FPT (3) ; SAI (1) Avis défavorable : FO (3) ; CGT (4)

Débat sur le dossier

Le Perthus

Représentants du personnel, FO : préciser le groupe de fonction sur la fiche de poste et sur la fiche d'entretien professionnel

Représentants du personnel, FA-FPT : concernant l'IFSE, les critères sont trop flous, il faut préciser.

Corsavy

Représentants du personnel, FO : préciser le groupe de fonction sur la fiche de poste et sur la fiche d'entretien professionnel.

Représentants du personnel, FA-FPT : IFSE annuel/CIA mensuel : attention inversion.

CCAS Saint Laurent de Cerdans

Représentants du personnel, FO : préciser le groupe de fonction sur la fiche de poste et sur la fiche d'entretien professionnel.

- L'IAT et l'IEMP sont appelés à être remplacé par le RIFSEEP.
- Nous recommandons le maintien du RIFSEEP suivant le décret de l'Etat avec le traitement, qui est plus avantageux pour l'agent.

Représentants du personnel, FA-FPT : suppression des primes en fonction des absences.

Saint Laurent de Cerdans

Représentants du personnel, FO : préciser le groupe de fonction sur la fiche de poste et sur la fiche d'entretien professionnel.

- Page 30 à 35, sur les fiches de poste ATSEM TC et TNC, l'IAT doit être remplacé par le RIFSEEP.
- Les modalités de versement de l'IFSE pour absences sont subjectives et laissées au bon vouloir de l'Autorité Territoriale.
- Nous pensons qu'il y a confusion entre IFSE (p61) et CIA (p62) à la rubrique « les absences » de la délibération.

Représentants du personnel, FA-FPT : suppression des primes en fonction des absences.

Taillet

Représentants du personnel, FO : préciser le groupe de fonction sur la fiche de poste.

- Concernant l'entretien professionnel, le dossier est incomplet, l'agent doit être informé de ses possibilités de recours.

Représentants du personnel, FA-FPT : IFSE, le groupe 2 est plus élevé que le groupe 1.

Pour l'ensemble des dossiers

Représentants du personnel, CGT : nous sommes contre le RIFSEEP, car ce type de prime peut créer des tensions entre les agents, des disparités entre les collectivités les plus modestes et les plus « aisées » et elles sont en général attribuées à la « tête du client » basées sur des critères trop subjectifs et difficilement évaluables.

Représentants du personnel, FO : nous sommes contre le RIFSEEP, il doit être intégré au traitement brut en points d'indice.

Représentants du personnel, SAI : nous regrettons que tous les dossiers présentés au CT pour avis soient déjà mis en place dans les collectivités.

Nous rappelons que l'avis du CT est préalable aux décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

IV – Ratios / promus-promouvables

Le Président demande l'avis du Comité Technique sur les ratios promus/promouvables pour les collectivités suivantes :

CT/EP	Annexe	Avls / Remarques
<i>Porta : 100% des grades</i>	12.1	<u>Collège des représentants des collectivités</u> <i>Avis favorable unanime</i>
<i>Sahorre : 100% des grades</i>	12.2	<u>Collège des représentants du personnel</u> <i>Avis favorable unanime</i>
Débat sur le dossier		
<i>Aucun débat sur les dossiers</i>		

V – information

Le Président informe les membres du Comité Technique concernant la réponse de la commune d'Espira de l'Agly suite à l'avis défavorable unanime lors du CT du 25/06/2019 :

Procédure article 30-1 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

CT/EP	Annexe	Avls / Remarques
<i>Espira de l'Agly : réponse de la commune suite à l'avis défavorable unanime (CT du 25/06/2019)</i>	13	Un mail a été envoyé le 30/07/2019 aux membres présents au CT du 25.06.2019. A ce jour, une seule organisation syndicale présente à ce CT a fait des observations ;
Débat sur le dossier		
<i>Aucun débat sur le dossier</i>		

INFORMATION de l'organisation syndicale SAI :

Nous regrettons que tous les dossiers présentés au CT pour avis soient déjà mis en place dans les collectivités.


Nous rappelons que l'avis du CT est préalable aux décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 10h25

Le Président du Comité Technique
Robert GARRABE



Le secrétaire
Christian NIFOSI



Le secrétaire adjoint
Francis TORRES

